

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq août à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 juillet 2014

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Roulet, Taupin, Verna, Mmes Beauvais, Joubert, Langlade, Michener, Prieur, de Saint- Seine, Tartarin.

Absents excusés : M. Vandenhecke, Mme Galisson

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Manifestation organisée par l'association Septimus

M. Legallais et M. Robillot de l'association Septimus explique au conseil municipal le déroulement de la manifestation prévue le dimanche 31 août à Grillemont. La manifestation débute à 9 h et se termine vers 17 h.

9 h : Départ par groupe (20 personnes) pour une promenade contée (parcours fléché avec des mini-théâtres, jeux, énigmes) sur le domaine de Grillemont. La promenade dure environ deux heures.

12 h : Pique-nique ou restauration sur place

14h30 : Concert de musique médiévale

M. Legallais indique qu'il faudrait entre 4 et 6 personnes pour aider à l'organisation de la manifestation (le samedi après-midi pour l'installation et le dimanche toute la journée).

Le maire indique que les deux agents techniques seront présents le dimanche de 8h à 17h. Ils mettront les barrières de sécurité, les panneaux de déviation et aideront au stationnement des visiteurs.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 02/2014** : il est décidé de ne pas préempter le terrain situé rue de la Démennerie cadastré C n° 1439 d'une superficie de 310 m² appartenant à M. et Mme Patrick CHILLOU.
- **Décision n° 03/2014** : il est décidé de ne pas préempter les terrains situés Route de La Liberté cadastrés C n° 1428 et C n° 1431 d'une superficie de 1 300m² appartenant à M. et Mme JOUBERT.

N° 2014-59 : PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentants

Le conseil municipal,

Vu le code général des Impôts, et notamment son article 1650-A stipulant que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique, doivent créer une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que la communauté de communes du grand Ligeillois a opté pour le régime de la FPU au 1^{er} janvier 2013 et qu'elle doit donc créer cette commission,

Considérant que cette commission est constituée du président de l'EPCI et de 10 commissaires titulaires (et 10 suppléants), désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil communautaire, sur proposition des communes membres de la communauté,

Délibère et

Propose à la communauté de communes les noms de :

- M. Lionel Roulet né le 13.07.1968, 1 rue des Racinaux 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin,
- M. Patrick Verna né le 26.07.1956, Les Méraux 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin,

Comme commissaires à la commission intercommunale des impôts directs.

CRÉATION D'UN SITE INTERNET ET D'UNE CHARTE GRAPHIQUE

Le maire indique qu'une consultation a été lancée au mois de juillet pour la création d'une charte graphique et d'un site internet pour la commune.

Trois entreprises ont été consultées :

- Le Petit Studio à Saint-Branches
- Tryptic's au Blanc
- Imagidée à Loches

Le maire indique le résultat de l'analyse des offres :

Entreprise	Le Petit Studio	Tryptic's	IMAGIDEE
Coût	7720 € (23/40)	5100 € (35/40)	4420,80 € (40/40)
Valeur technique	20/40	20/40	20/40
Valeur esthétique	20/30	15/30	25/30
Note global	63/100	70/100	85/100

Le maire indique que la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise IMAGIDEE.

Une première réunion de travail sera organisée début septembre.

N° 2014-60 : ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

8.3 Voirie

L'élaboration d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) est de la responsabilité des communes.

L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est une obligation pour chaque commune imposée par l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »). Ce plan doit être établi dans chaque commune à l'initiative du maire.

La commune porte sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois. Le plan d'accessibilité doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du

cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...). Le PAVE est approuvé par délibération du conseil municipal.

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux.

Une commission communale avait été constituée pour travailler sur ce dossier. L'ADAC pourra nous assister dans cette démarche.

Le maire indique qu'une consultation a été lancée au mois de juillet pour choisir un bureau d'étude. Trois entreprises ont répondu à la consultation :

- Cabinet Kyriakos : 5 580 € T.T.C.
- SOCOTEC : 7 200 € T.T.C.
- VERITAS : 4 320 € T.T.C.

L'analyse des offres a été confiée à l'ADAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces Publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide** l'engagement de la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics telle qu'elle vient d'être exposée,
- **Indique** que la délibération sera affichée pendant 1 mois afin de porter à connaissance du public l'élaboration du PAVE.

N° 2014-61 : INSCRIPTION DE CHEMINS COMMUNAUX AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES (PDIPR) ET AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES

8.3 Voirie

Le maire indique au conseil municipal que le conseil général d'Indre-et-Loire à réétudier l'ensemble des itinéraires de randonnées et a relevé des chemins de randonnées qui ne sont pas inscrits au PDIPR.

Le conseil général nous demande d'inscrire les parcelles communales suivantes :
C 1291, C1288, C 1293, C1287, ZL 0031, ZL 0033, ZM0024 et ZN0018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte**, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au code du sport, notamment son article L. 311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIDR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des chemins suivants :
 - C 1291, C1288, C 1293, C1287, ZL 0031, ZL 0033, ZM0024 et ZN0018

- **S'engage** :
 - À ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au conseil général un itinéraire public de substitution, de caractéristique analogue, rétablissant la continuité du parcours),
 - À leur conserver leur caractère public et ouvert,
 - À accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
 - À assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

N° 2014-62 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉ PAR LE SIEIL POUR L'ANNÉE 2013

8.3 Voirie

Le maire indique au conseil municipal que le SIEIL a réalisé en 2013 les travaux d'éclairage public suivants :

Nature des travaux	Montant H.T totale des travaux
Travaux –Priorité n° 1 suite à l'audit	1 958,06 €
Pose de contacteurs à clés sur les armoires d'éclairage public	289,05 €
Renouvellement de luminaires – rue du Paradis	3 066,72 €
Installation de l'éclairage public Rue Croix de Paradis	21 774 €
Total	27 087,83 €
Part pris en charge par le SIEIL	9 000 €
Part communale à régler	18 088,03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le mémoire réalisé par le SIEIL pour les travaux d'éclairage public réalisés au titre de l'année 2013,
- **Accepte** de régler la part communale soit 18 088,03 €.

N° 2014-63: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE PÉRENNE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

8.6 Emploi

La loi n° 2011-674 du 17 juillet 2011 a créé un Fonds National de Prévention (F.N.P.) des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les fonctions publiques hospitalières et territoriales au sein de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Le F.N.P., conformément aux orientations de son programme d'actions, a notamment pour mission de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de la prévention et d'encourager la mise en œuvre de démarches de prévention dans leurs services.

Dans le cadre du projet d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, la commune a sollicité l'assistance du centre de gestion d'Indre et Loire. Cette démarche de prévention vise à définir une organisation interne en santé et sécurité, à déployer l'évaluation des risques dans l'ensemble des services et à mettre en place des actions visant l'amélioration et la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

L'aide financière demandée au F.N.P. porte sur le temps mobilisé par les acteurs internes à la collectivité pour mettre en œuvre le projet. Il s'agit du temps mobilisé pour :

- constituer le dossier de demande de subvention ;
- identifier et évaluer les risques professionnels dans les services (en suivant une démarche participative) ;
- élaborer un programme d'actions de prévention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de solliciter une subvention auprès du F.N.P,
- **Autorise** le maire à signer une convention avec le Fonds National de Prévention.

Questions diverses :

Travail à temps Partiel demandé par la secrétaire de mairie

Le maire informe le conseil municipal que Lucie FÉTIVEAU, secrétaire de mairie, a demandé à effectuer un temps partiel du 13 décembre 2014 au 12 juin 2015 à 80 % (soit 28h/ semaine). Elle ne travaillera pas le jeudi, le secrétariat de mairie sera donc fermé ce jour-là.

Devis remplacement de 3 tréteaux pour la salle des fêtes

Un devis a été demandé à l'entreprise Berleau pour refaire 3 tréteaux pour les tables en bois de la salle des fêtes. Le montant du devis étant élevé (811, 20 €), le devis n'a pas été accepté.

Compte-rendu de commissions et réunions :**Commission des chemins****Groupement de commandes travaux de voirie 2014**

M. Roulet indique que suite à la consultation effectuée pour le groupement de commandes 2014, les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise Eiffage Travaux Publics (montant des travaux : 39 645,18 € T.T.C.). Le maire rappelle qu'il avait été prévu au budget la somme de 50 120,70 €.

Les travaux d'assainissement d'eaux pluviales seront effectués par l'entreprise Michel BOUTIN (montant des travaux : 3 141,30 € T.T.C.).

Carrefour au lieu-dit Les Pinsonnières

M. Roulet indique qu'il est prévu d'étudier dans le cadre du programme pluriannuel de voirie 2015 l'aménagement du chemin rural situé entre Les Pinsonnières et La Baronnière. Cet aménagement permettrait de sécuriser le carrefour entre la RD n° 97 et Les Pinsonnières. Un sens unique serait créé. La sortie des véhicules au carrefour avec la RD n° 97 serait interdite.

Commission Conseil municipal des Jeunes

Mme Beauvais indique qu'une réunion a eu lieu afin de discuter de la mise en place d'un conseil municipal des Jeunes.

Ce projet s'adresserait aux jeunes de 9 à 17 ans de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin. Un flyer sera envoyé aux jeunes concernés pour les informer que le projet sera mis en place sur la commune et les convier à une rencontre prévue le samedi 18 octobre.

La rencontre pourra être divisée en 2 : un groupe parents et un groupe enfants. L'objectif est de discuter de la vision qu'ils ont de leur commune. Le but de cette rencontre est de donner envie aux jeunes de participer au projet.

Communauté de communes du Grand Ligueillois

Le maire indique qu'une réunion a été organisée le 10 juillet avec les élus des 4 communautés de communes (Loches Développement, Grand Ligueillois, Montrésor, Touraine du Sud) afin de discuter du projet de coopération en cours pour le développement économique. La question de fusionner les 4 communautés de communes rapidement est posée. Un groupe de travail sera constitué avant la fin de l'année 2014.

Maltraitance sur animaux

Le maire indique qu'elle a dû traiter un problème de maltraitance de chien dans notre commune.

Elle indique que les services de la santé et de la protection animale rattachés à la direction départementale de la protection des populations sont intervenus auprès du propriétaire et place le chien à la SPA.

Affaires scolaires

Le maire indique que les activités périscolaires ont été organisées pour l'année 2014-2015.

Différentes associations interviendront pour proposer des activités dans chaque école du regroupement pédagogique : l'association Sport Anim 37 (activités sportives, jeux de société), Domaine de La Pouge (poterie, travail sur les fresques), l'association d'aéromodélisme (construction de modèles), cours d'Espagnol avec Mme Thurier, intervention de Mme Michener (apprentissage sur le tissage).

Concours des maisons fleuries

Mme Prieur indique que les membres de la commission Parcs et Jardins se sont déplacés dans la commune pour le concours des maisons fleuries.

Elle précise qu'une réflexion est envisagée afin de faire évoluer ce concours pour les années suivantes :

- Période à retenir pour visualiser les fleurs : 1^{ère} quinzaine de Juillet.
- Les personnes voulant participer au concours pourraient s'inscrire au préalable? Un bulletin d'inscription à remplir, pourrait intégrer le bulletin municipal.
- Les modalités de sélection des participants pourraient évoluer. La commission travaille sur de nouveaux critères de sélection.

Travaux sur La Riolle

M. Taupin indique que les travaux sur le cours d'eau La Riolle vont être effectués par l'entreprise Villaumé à compter du 25 août. Il précise qu'il faudrait que les agents techniques prévoient une remorque pour évacuer les déchets (branches, souches d'arbres...).

M. Adam va demander au SMICTOM si une benne peut-être mis à disposition.

Le conseil municipal prend connaissances des invitations suivantes:

- Cérémonie du souvenir des fusillés de Kerleroux le dimanche 17 août 2014 à 11h (M. Adam sera présent à cette cérémonie)
- Inauguration du comice agricole et rural le samedi 16 août à 10 h au Pré du Petit Moulin au Grand-Pressigny.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 23 septembre à 20h30.

Le compte rendu de la séance du 05 août 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 08 août 2014. Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 08 août 2014.

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 5 août 2014

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2014-59	Proposition de commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs
2014-60	Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
2014-61	Inscription de chemins communaux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) et au plan départemental des espaces sites et itinéraires
2014-62	Travaux d'éclairage public réalisé par le SIEIL pour l'année 2013
2014-63	Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en œuvre d'une démarche pérenne de prévention des risques professionnels

Conseillers municipaux	signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandennecke Christophe	Absent
Verna Patrick	